



CONFERENCE DE PRESSE

Mercredi 20 mai 2020

A 13h30

Point sur l'épidémie Covid à La Réunion :
Quelles préconisations pour la fin
de quatorzaine obligatoire ?
Quel est le rôle des Médecins Généralistes et
Spécialistes ?

Bonjour,

Merci d'être présents à cette conférence de presse, l'URML OI vous propose cette visioconférence pour faire un :

Point sur l'épidémie Covid à La Réunion :
Quelles préconisations pour la fin de quatorzaine obligatoire ?
Quel est le Rôle des Médecins Généralistes et Spécialistes?

L'union Régionale Des Médecins tient tout d'abord à féliciter les réunionnaises et réunionnais pour leur civisme et leur discipline pendant le confinement, ayant permis d'éviter une vague épidémique due au Covid 19 sur notre territoire.

Nous saluons l'engagement sans faille de nos consœurs et confrères face à cette crise sanitaire sans précédent, avec notamment l'aménagement des cabinets, la mise en place de la téléconsultation, la prise en charge des patients dans des conditions difficiles.

Table des matières

I.	L'URML - Modalités d'élection, missions, fonctionnement, indemnités	2
1.	Les missions des URPS définies par décret	3
II.	CRISE SANITAIRE COVID	4
2.	Alors où en sommes-nous sur le plan sanitaire concernant la crise Covid ?.....	5

I. L'URML - Modalités d'élection, missions, fonctionnement, indemnités

Je me présente, Dr Christine KOWALCZYK. Je suis médecin généraliste, installée dans l'Est de la Réunion depuis 20 ans et je préside depuis octobre 2015 l'URML, Union Régionale des Médecins Libéraux.

Cette instance est composée de 31 élus dont 15 élus spécialistes et 15 élus en médecine générale, ainsi qu'un représentant de Mayotte.

Nous sommes élus sur la base de listes syndicales, par nos pairs médecins uniquement, ayant une activité principale libérale.

A ce jour le syndicat que je représente, la CSMF, Confédération des Syndicats Médicaux Français, est quasi majoritaire au sein de l'URML OI, avec 15 élus dont 6 généralistes et 9 spécialistes.

Concernant les autres représentativités syndicales :

- pour les généralistes sont MG France qui compte 5 élus, puis la FMF avec 4 représentants et le SML compte 1 représentant ;
- côté spécialistes, le FMF a 3 élus, SML 2 élus et Le Bloc 1 élu.

L'ensemble des syndicats français de médecins libéraux sont donc représentés à l'URML OI et s'expriment lors des votes en Assemblée Générale.

Un bureau élu par vote démocratique lors de l'AG constitutive est constitué de deux syndicats CSMF et MG (les deux syndicats majoritaires).

Le fonctionnement de l'URML OI est établi par un Décret N° 2010-585 du 2 juin 2010, relatif aux unions régionales de professionnels de santé :

« Le règlement intérieur est établi par l'AG.

Les comptes annuels sont validés en AG sous le contrôle d'un Commissaire Aux Comptes avec envoi final à l'ARS.

Les URPS publient un rapport annuel d'activité à destination de l'Agence Régionale de Santé.

Les URPS sont également tenues d'élaborer un programme de travail et d'y allouer une part de leur budget annuel.

Elles assurent la représentation des professionnels auprès de L'agence Régionale de Santé (ARS) par décret.

Nous sommes donc sur le plan statutaire les interlocuteurs institutionnels des médecins libéraux avec l'ARS ».

Les syndicats sont les représentants institutionnels des médecins libéraux avec l'Assurance Maladie à travers le Comité Paritaire Régional (CPR).

1. Les missions des URPS définies par décret

Les URPS contribuent :

- À l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins (SROS) ;
- À l'organisation de l'exercice professionnel (notamment la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice) ;
- À l'amélioration de l'aménagement de l'offre de soins sur le territoire et de l'accès aux soins des patients ;
- Aux actions de prévention, gestion des crises sanitaires, à la veille sanitaire et à la promotion de la santé et éducation thérapeutique ;
- À la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des services de santé ou des contrats ayant pour objet d'améliorer notamment la qualité et la coordination des soins ;
- Au déploiement des systèmes de communication et d'informations partagées ;
- Au programme régional de gestion du risque.

II. CRISE SANITAIRE COVID

Dans le cadre de ses trois missions qui sont l'organisation des soins, la veille sanitaire et la gestion de la crise sanitaire, l'URML OI s'est engagée avec l'ensemble de son bureau et des élus volontaires dans la gestion de la crise COVID 19.

L'URML OI a fédéré autour d'elle les autres représentants institutionnels tels que :

- le CDOM : Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins ;
- le CIROM : Conseil Inter Régional de l'Ordre Des Médecins ;
- le CGEOI : Collège des Généralistes Enseignants de l'Océan Indien ;
- le GMPSOI : Groupement des Maisons et Pôles de Santé de l'Océan Indien.

Ces institutions ont œuvré en partenariat avec le CHU via les infectiologues et l'université par le biais du Département Universitaire De Médecine Générale (DUMG). Les autres professionnels de santé ont également largement participé par le biais de leurs représentants des URPS (Infirmiers libéraux, Pharmaciens...).

Les biologistes de ville ont également pu s'associer aux réflexions dans le cadre des indications du dépistage et sa mise en œuvre en ville.

L'URML OI a d'emblée lancé des réunions d'information à l'intention des médecins libéraux en partenariat avec l'ARS et le CGEOI et ce dès le mois de mars, avant le confinement.

Par la suite, nous avons lancé l'alerte au Gouvernement (Ministères de la Santé et des Outre-Mer, Préfet de La Réunion et Direction Générale de l'ARS) dès le 14 mars 2020, sur la nécessité d'avoir une politique sanitaire régionale adaptée à notre insularité.

Une campagne d'information a été faite via la newsletter de l'URML OI sur le parcours du patient Covid, tout comme la production d'outils ayant pour but de faciliter l'exercice quotidien des médecins sur le suivi des patients Covid, la téléconsultation, l'hygiène au cabinet vis-à-vis de nos confrères.

Nous avons participé à toutes les réunions du comité médical à l'ARS et à l'instance de dialogue avec la communauté médicale présidée par Monsieur le Préfet de La Réunion et Madame la Directrice Générale de l'ARS.

Un autre axe de notre engagement a été la protection des soignants par l'achat massif de masques et de visières, ainsi que l'organisation de la distribution des dons de masques et gels hydro-alcooliques (merci à la FAAC, à l'ADIR et au groupe Caillé). La distribution a été faite gracieusement et individuellement à chaque médecin par un prestataire au tout début de l'épidémie.

Ceci a permis à des médecins spécialistes indispensables à la continuité des soins, non pourvus de masques, de reprendre une activité, notamment les cardiologues, radiologues, angiologues etc....

Une communication grand public via des émissions diffusées sur une chaîne locale, « Histoires de médecins - spécial Covid » a également été réalisée.

Au total, 40 émissions ont été faites et diffusées deux fois par jour, avec une rediffusion hebdomadaire, avec l'objectif d'informer la population sur la maladie Covid 19 et de répondre à leurs interrogations avec un taux d'audience à plus de 50 %.

2. Alors où en sommes-nous sur le plan sanitaire concernant la crise Covid ?

Nous avons créé conjointement avec toutes les instances précitées, des parcours permettant un lien clair entre la ville et l'hôpital, avec le rôle respectif de chacun dans son champ de compétence.

La PTA, Plateforme Territoriale d'Appui, a été naturellement positionnée en aide aux professionnels pour l'évaluation médico-sociale, notamment pour l'aide au confinement et pour l'aide au patient dans l'utilisation du télé suivi et l'information sur la maladie.

Ces parcours ont été établis en lien avec France Assos Santé tout en respectant le principe de l'accord du patient et du secret professionnel.

Un dépistage a été organisé en ville avec des ordonnances types, créées en concertation avec les laboratoires privés et publics permettant un suivi des indications ciblées des prescriptions. Citons également la mise en place innovante des drives, bien avant la Métropole.

Actuellement nous sommes donc un territoire vert et nous espérons que cela va se poursuivre, malgré la fin de la quatorzaine obligatoire dans un site dédié.

Nous avons, avec l'ensemble de la communauté médicale, proposé de surveiller strictement les voyageurs avec un test 48 heures avant le départ et à J5 après leur arrivée.

Une demande de prescription de masques devrait être faite systématiquement en cas de retour à domicile.

Le rôle des médecins libéraux au cours de l'épidémie est essentiel pour le dépistage précoce des suspicions de Covid ainsi que le suivi des patients et leur entourage en plus de la continuité des soins.

Nous restons bien sûr vigilants quant à la reprise de vols commerciaux, la libre circulation des personnes et les échanges plus importants avec la Métropole.

Je vous remercie de votre attention et place aux questions.